



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 24 septembre 2020, s'est réuni le 1^{er} octobre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 47 jusqu'à 18h30, puis 48 jusqu'à 19h, puis 47
Votants : 50 jusqu'à 18h30 puis 52
Secrétaire de séance : Jean-Luc EVENNOU

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Franck BERTHET, Isabelle MOIGN, Jacques LE DOZE
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (départ à 19h), Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Gérard JAMBOU, Marie-Madeleine BERGOT, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (arrivée à 18h30), Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Franck CHAPOULIE (MELLAC), Michel FORGET (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Robert RAOUL (SCAER)

POUVOIRS :

Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Gérard JAMBOU (QUIMPERLE)
 Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Robert RAOUL (SCAER) a donné pouvoir à Jean-François LE MAT (REDENE)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pou voir à Danièle KHA (QUIMPERLE) à compter de 19h

DCC2020-139

VIE COURANTE
12- ENFANCE

Relais Assistantes Maternelles : approbation de la convention de prêt de mobilier de Quimperlé Communauté à l'association MAM Ar Lutun (annexe)

Par courrier en date du 28 juillet 2020, l'association Mam (Maison des Assistantes Maternelles) Ar Lutun, basée à Clohars-Carnoët, faisait part d'une demande de prêt de matériel pour compléter son dispositif de couchage des enfants accueillis. Quimperlé Communauté dispose de 6 couchettes empilables de la marque Wesco, acquis en janvier 2010, et non utilisés à ce jour du fait d'un changement de type de couchage.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition à titre gratuit du matériel de l'ALSH de Tréméven à savoir : 6 couchettes empilables de la marque Wesco.

Ledit matériel sera mis à disposition à compter du 01 octobre 2020 et ce pour une durée de 3 ans. Toutefois Quimperlé Communauté se réserve le droit de disposer de celui-ci en cas de besoin.

A ce titre, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la convention de prêt de mobilier de Quimperlé Communauté à l'association MAM AR LUTUN,
- AUTORISER le Président à signer ladite la convention (cf annexe).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la convention de prêt de mobilier de Quimperlé Communauté à l'association MAM AR LUTUN,
- AUTORISE le Président à signer ladite la convention (cf annexe).

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC



CONVENTION DE PRET DE MOBILIER

Entre

Quimperlé Communauté représenté par son Président, Sébastien MIOSSEC, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020,
Soumis à toutes obligations lui incombant en vertu de la présente convention désignée ci-après « Quimperlé Communauté »,
D'une part,

Et

L'association d'assistantes maternelles de Clohars-Carnoët, MAM AR LUTUN, représentée par sa Présidente, Angéline BOURGLAN,
Soumis à toutes obligations lui incombant en vertu de la présente convention,
D'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Préambule

Par courrier en date du 28 juillet 2020, l'association Mam Ar Lutun, faisait part d'une demande de prêt de matériel pour compléter son dispositif de couchage des enfants accueillis. Quimperlé Communauté dispose de 6 couchettes empilables de la marque Wesco, acquis en janvier 2010, et non utilisés à ce jour du fait d'un changement de type de couchage.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition à titre gratuit du matériel de l'ALSH de Tréméven à savoir :

- 6 couchettes empilables de la marque wesco



Article 2 : Période de mise à disposition

Le dit matériel sera mis à disposition à compter du 01 octobre 2020 et ce pour une durée de 3 ans. Toutefois Quimperlé Communauté se réserve le droit de disposer de celui-ci en cas de besoin.

Article 3 : Responsabilités

Les emprunteurs s'engagent à prendre soin du mobilier mis à disposition et à le remplacer en cas de dégradation.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Quimperlé, lundi 5 octobre 2020

L'association MAM AR LUTUN

La Présidente

Angéline BOURGLAN

Quimperlé Communauté,

Le Président

Sébastien MIOSSEC